



# ADMINISTRATION COMMUNALE DE LEUDELANGE

5, place des Martyrs • L-3361 Leudelange • Tél.: 37 92 92-1 • Fax: 37 92 92-38 • [commune@leudelange.lu](mailto:commune@leudelange.lu) • [www.leudelange.lu](http://www.leudelange.lu)

01.02.2017 - 17/0108/MT

## AVIS ENQUETE PUBLIQUE

----

### PLAN D'ACTION CONTRE LE BRUIT PROGRAMME NATIONAL DE LA QUALITE DE L'AIR

Il est porté à la connaissance du public que le Ministère du Développement durable et des infrastructures procède à une enquête publique sur :

1. les projets de plan d'action contre le bruit,
  - a. plan d'action bruit ferroviaire,
  - b. plan d'action bruit routier,
  - c. plan d'action bruit agglomération,
  - d. plan d'action bruit aéroportuaire.
2. le projet de programme national de la qualité de l'air,

Pendant la période

**du 1 février 2017 au 1 avril 2017 inclus**

Les quatre volets des projets de plan d'action contre le bruit, ainsi que le projet de programme national de la qualité de l'air sont déposés pour inspection du public en la mairie de Leudelange au secrétariat du service technique.

Les projets de plan d'action contre le bruit et le projet de programme national de la qualité de l'air peuvent aussi être consultés et téléchargés sur le Portail de l'Environnement du Gouvernement sous l'adresse :

[http://www.environnement.public.lu/actualites/2017/01/Plans-d\\_action-contre-le-bruit/index.html](http://www.environnement.public.lu/actualites/2017/01/Plans-d_action-contre-le-bruit/index.html)

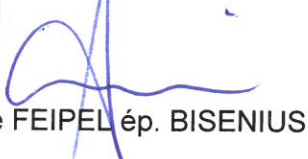
Toute réclamation ou observation est à adresser par écrit au Collège des bourgmestre et échevins. Le Conseil communal prendra connaissance des réclamations ou observations reçues et émettra son avis en séance publique. La séance aura lieu le 8 mai 2017 à 17h00 en la mairie de Leudelange, 5, place des Martyrs, L-3361 Leudelange, 2<sup>e</sup> étage, salle du Conseil communal.

Le Secrétaire,

  
Marc THILL



Le Bourgmestre,

  
Diane FEIPEL ép. BISENIUS

#### Heures d'ouverture des bureaux de l'administration communale

<b>Matin</b>	<b>lu – ve</b>	<b>08h00 – 11h30</b>
<b>Après-midi,</b>	<b>lu – ve</b>	<b>13h30 – 16h00</b>
<b>sauf,</b>	<b>je</b>	<b>13h30 – 18h30</b>

